



Modalités

- Lieu de formation : en intra dans vos locaux / en inter dans nos locaux.
- Nombre de jour : 2 jours (14 heures).
- Délais d'accès : 30 jours et selon votre planning.
- Inscription : en ligne.
- Tarif : nous consulter.

Pédagogie

- Moyens techniques : PC, tablettes, vidéoprojecteur, engins de chantier en fonction de la catégorie, harnais et casques.
- Moyens humains : Formateur qualifié.
- Apports théoriques : Support de cours formation. Exercices de mise en situation. QCM et test théorique. Echanges de bonnes pratiques.

Objectifs

- Obtenir l'autorisation de conduite CACES R482.
- Mettre en pratique les consignes de sécurité prévues par la recommandation CACES® R482.
- Manipuler en sécurité un engin de chantier.
- Appliquer les consignes de sécurité en entreprise et sur la voie publique dans un temps imparti.
- Examiner l'engin et ses équipements et mettre en pratique la maintenance de 1er niveau.
- Communiquer les anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

Prérequis

- Savoir lire, écrire et parler le français.
- Aptitude médicale au poste.
- **Obligation réglementaire** : Formation AIPR requise pour l'utilisation d'un échafaudage fixe sur chantier.

Concernés

- Toute personne débutante ou expérimentée amenée à monter, utiliser, vérifier, ou réceptionner un échafaudage fixe.

Accessibilité

- Nous disposons d'une salle et de W.C accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Afin d'évaluer ensemble si nos formations peuvent s'adapter à vos besoins personnels spécifiques, ou s'il est nécessaire de vous orienter vers un autre organisme, SEF est à votre écoute par mail à : sef.logistique@orange.fr.

Evaluation

- QCM et test théorique avec questions fondamentales définies par la recommandation.
- Exercice de mise en situation avec critères d'acceptation définis par la recommandation.
- Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation et d'une évaluation dans les conditions définies par la Recommandation CACES® R482 permettant à l'employeur de décider ou non d'établir et délivrer une autorisation de conduite à son salarié.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

• **Recyclage préconisé tous les 5 ans.**

Le programme suivant est conforme à la recommandation R482

• MODULE THÉORIQUE

• Réglementation et textes de la sécurité sociale :

- réglementation applicable aux engins,
- documents à présenter lors des contrôles,
- rôle des différents organismes : inspection du travail, CRAM/CARSAT, OPPBTP.

• Classification et technologie :

- principaux types d'engins,
- caractéristiques principales des composants et des dispositifs de sécurité,
- fonctionnement des organes de service et des dispositifs de sécurité.

• Sécurité :

- principaux risques : renversement, heurt, environnement, énergie,
- règles de conduite, de circulation et de stationnement,
- gestuelle de commandement et de manœuvres,
- dispositions générales de sécurité,
- distances de sécurité avec les conducteurs électriques.

• Vidéos

• MODULE PRATIQUE SELON TYPE D'ENGINS

- Vérifications visuelles et du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.
- Circulation en situation de travail.
- Réalisation des tâches pour lesquelles l'engin est spécialement conçu.
- Opérations d'entretien de premier niveau.